Réf. Farde e-Assemblées : 2555120

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023

Objet : Sports 2023.- Subsides à des associations sportives.- Montant total : 22.680,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76410/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 22.680,00 EUR à l'attention des associations suivantes, réparti comme suit:
1) 5.000,00 EUR à l'asbl Gameforce (n° d'entreprise : 556.885.116) pour l'événement "Gameforce 2023" qui se tiendra au Palais 12;
2) 17.680,00 EUR à l'asbl Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (n° d'entreprise : 439.471.366) comme complément pour l'organisation des stages dans le cadre des vacances sportives.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :